

V. ORIENTATIONS GENERALES DE L'AMENAGEMENT DES BERGES

V Orientations générales de l'aménagement des berges

V.1 Les principes d'aménagement retenus par le Conseil général

L'état des lieux et le diagnostic des berges mettent en évidence que les berges font l'objet d'usages multiples qu'il convient de faire coexister au mieux avec l'environnement naturel que représentent la Seine et ses berges. Rendre la berge accessible au public, en toute sécurité tout en préservant ou redonnant le caractère naturel souhaitable pour une berge de fleuve, implique que, sans préjuger des possibilités techniques de réalisation des travaux, le Conseil général des Hauts-de-Seine cherche à orienter ses interventions en visant principalement :

- à soigner la qualité paysagère du projet,
- à assurer la stabilité des berges et la restauration des ouvrages d'art qui y participent,
- à adapter le projet aux crues de la Seine,

- à renaturer et végétaliser les berges et leurs abords avec des espèces adaptées,
- à sauvegarder, voire rétablir des zones de fraie,
- à rendre l'espace public accessible et utilisable dans le confort et la sécurité de tous les usagers,
- à garantir un chantier propre (protocole de traitement des espèces invasives en accord avec le défi 6 du SDAGE, encadrement strict des conditions d'intervention dans le lit mineur et sur les berges, et notamment de la gestion des déchets).

En fonction des opportunités, de contraintes et des coûts de réalisation précisés au cours des études préalables puis de la maîtrise d'œuvre, le Conseil général adapte ses projets en se conformant aux orientations données par le SDAGE.

V.2 Présentation du domaine d'intervention du Conseil général des Hauts-de-Seine

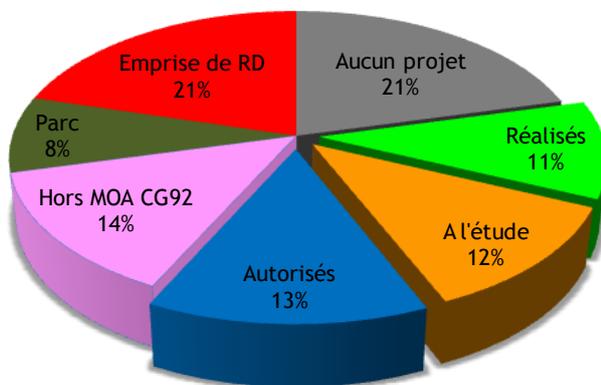


Figure 2 : Répartition des catégories d'aménagements potentiels des berges (part de la longueur totale)

Le Conseil général s'est engagé dès 2004 dans l'aménagement des berges de la Seine. A ce jour, il a ainsi aménagé 11 % des berges (soit environ 7,3 km), et la gestion de l'entretien de ces berges a été rétrocédée aux communes concernées par ces réalisations.

L'aménagement par le Conseil général d'un linéaire de 16,1 km, soit 24 % du total départemental, est actuellement à l'étude.

Sur ces 16,1 km, 9,1 km ont déjà été autorisés au titre des articles L214-1 et suivants du Code de l'Environnement.

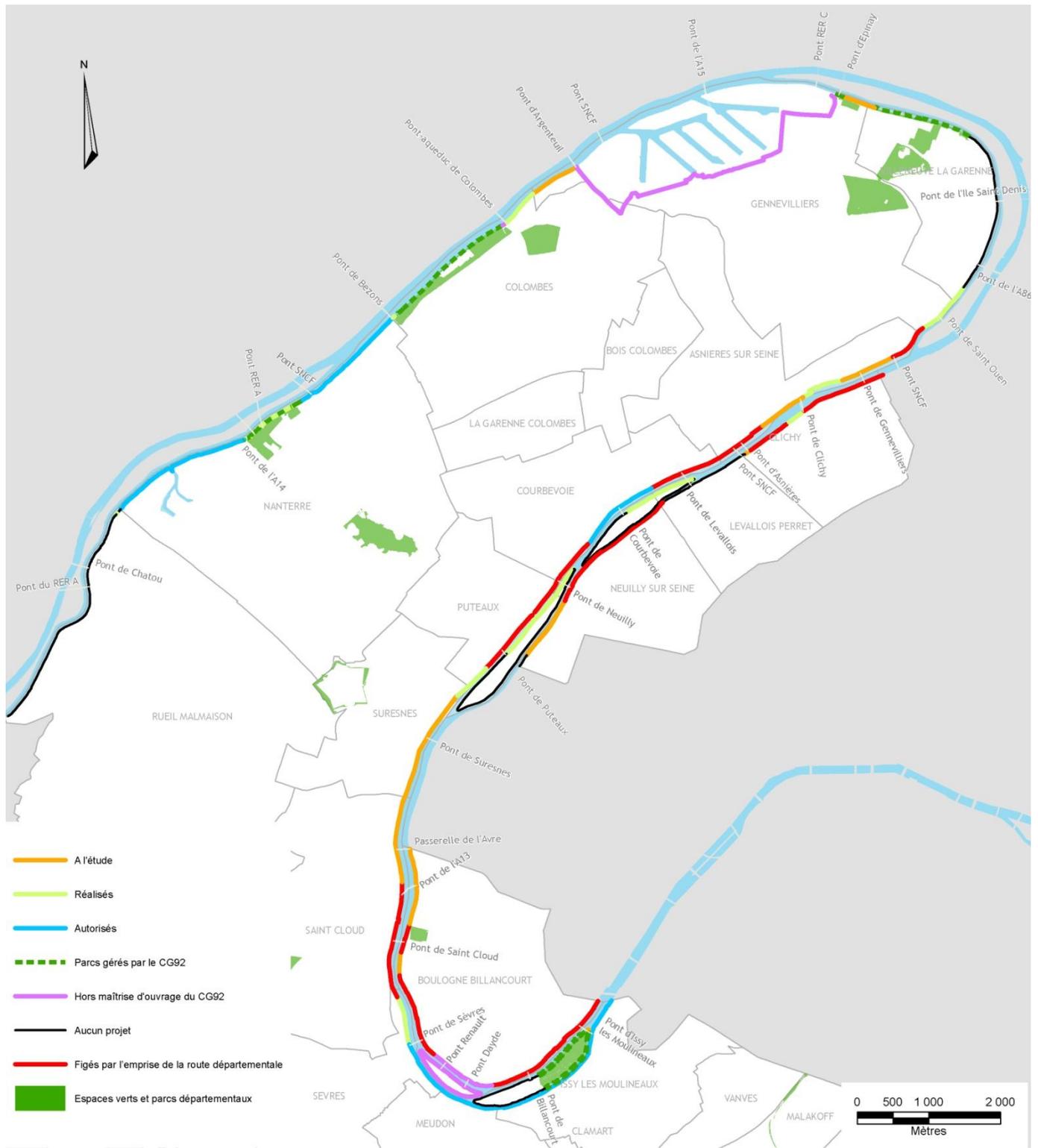
Ces aménagements, réalisés, autorisés ou à l'étude sont localisés sur la Carte 6 et sont détaillés chacun par la fiche descriptive jointe au présent rapport.

Dans le cas où les travaux ont été réalisés ou sont autorisés, il est possible de les présenter de manière détaillée. En revanche, pour les opérations d'aménagement encore en projet, seules les intentions et les objectifs poursuivis sont présentés.

Intentions et travaux sont illustrés par les pictogrammes présentés ci-après.

La Carte 7 localise les intentions d'aménagement des projets à l'étude et ceux autorisés au titre du code de l'environnement.

V Orientations générales de l'aménagement des berges



Carte 6 : Répartition des catégories d'aménagements potentiels des berges

V Orientations générales de l'aménagement des berges

V.3 Typologie des intentions et objectifs des aménagements

Les intentions d'aménagement sont déclinées en fonction des contraintes et des opportunités exposées ci-dessus. La typologie des intentions d'aménagements peut alors être présentée comme suit en 4 grandes catégories d'intentions :

Sécuriser l'espace public sur les berges et à proximité



Réaliser/réhabiliter des aménagements de lutte contre les inondations



Gérer le stationnement automobile



Sécuriser la stabilité des berges et leurs accès



Intervenir en génie civil pour le confortement des berges



Prendre en compte les bateaux-logements

Améliorer et/ou préserver l'environnement naturel des berges



Renaturer les berges et améliorer le milieu pour la vie piscicole et l'avifaune



Valoriser des eaux pluviales



Réaliser des aménagements paysagers



Reconvertir des friches urbaines polluées



Epurer biologiquement l'eau de Seine pour l'arrosage des jardins

Rendre accessible et aménager les berges pour accueillir du public et rétablir les continuités piétonnes



Rétablir l'accès public aux berges



Créer des promenades en bordure de berge



Rétablir les continuités piétonnes ou/et cyclistes



Rétablir la continuité piétonne



Aménager des accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR)



Développer des activités de loisirs

V Orientations générales de l'aménagement des berges

V.4 Typologie des travaux

Les travaux envisagés ou envisageables aujourd'hui peuvent être présentés comme suit :

Sécuriser l'espace public sur les berges et à proximité

-  Restauration ouvrages d'art (route, pont, mur ...)
-  Suppression de perrés ou palplanches
-  Consolidation ou confortement de berge
-  Création ou réhabilitation de batardeaux
-  Création ou réhabilitation de dispositifs anticrue
-  Restauration ou confortement en dur
-  Suppression de stationnement automobile
-  Abattages de sécurité, élagages

Améliorer et/ou préserver l'environnement naturel des berges

-  Dépollution des sols en place
-  Constitution de hauts fonds
-  Renaturation des berges pour le développement de la vie piscicole et de l'avifaune
-  Mise en place de génie végétal
-  Création de zone de fraie
-  Plantation d'arbres et aménagements paysagers
-  Création d'un dispositif de pompage en Seine
-  Création de bassins de filtration végétalisés
-  Mise en place d'un mur acoustique
-  Battage de pieux

Rendre accessible et aménager les berges pour accueillir du public et rétablir les continuités piétonnes

-  Création ou remise en état de cheminements et d'accès publics
-  Installation de dispositifs spécifiques pour PMR sur cheminements et traversées
-  Création de promenade en encorbellement
-  Mise au norme des réseaux
-  Démolition ou suppression d'ouvrages pour libérer l'accès au DPF
-  Création d'une buvette
-  Construction de bâtiments d'accueil du public
-  Construction d'aires de jeux pour enfants ou d'espaces de loisirs

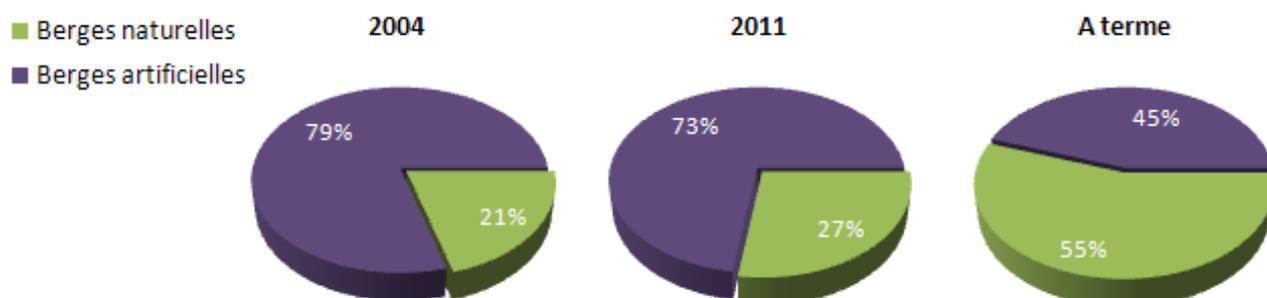
Prendre en compte les différents usages de la voie d'eau

-  Prendre en compte les bateau-logements
-  Création de ducs d'albe
-  Amélioration de l'assainissement des bateaux-logements
-  Remplacement des passerelles des bateaux

V Orientations générales de l'aménagement des berges

V.5 Historique et échéances envisagées des aménagements de berges

La Direction de l'eau du Conseil général des Hauts-de-Seine aura d'ici à 2018 réaménagé environ 30% de l'ensemble du linéaire des berges de Seine dans le département. Sur cet ensemble de 30%, l'effort de renaturation peut être illustré comme suit :



Les échéances pressenties à moyen terme pour les trois catégories d'aménagements qu'envisage aujourd'hui le Conseil général sont récapitulées dans le tableaux ci-dessous :

Etat du projet	N° de la fiche	Nom du projet	Echéance de réalisation
Projets à l'étude	1	Pointe amont Ile St Germain (Issy-les-Moulineaux)	à fixer avec les partenaires
	2	Quai du 4 septembre (Boulogne-Billancourt)	
	3	Réouverture du chemin de halage Quai le Gallo du pont de Sèvres au pont de Saint Cloud (Boulogne-Billancourt)	
	4	Quai Koenig (Neuilly/Seine)	
	5	Suresnes - Saint Cloud : RD7 et quai bas	
	6	Esquisse RD1 : Aménagement de la berge droite de la Seine au pont d'Asnières (Clichy)	
	7	Berges d'Asnières (secteur 1) : du Parc Robinson	
	8	Berges d'Asnières (secteur 2) : autour du Point P	
	9	Berges d'Asnières (secteur 3) : aval du pont de Gennevilliers	
	10	Amont du pont d'Epinay : estacade des Mariniers (Gennevilliers)	
	11	Quai du petit Gennevilliers (Gennevilliers)	
Projets autorisés	12	Vallée Rive Gauche (Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres)	2018
	13	Berges de Courbevoie en face de l'île de la Jatte (amont du pont Courbevoie)	2013
	14	Réhabilitation et revégétalisation des Berges de Nanterre	2015
Projets réalisés	15	Ile de Monsieur à Sèvres	2009
	16	Aménagement des berges du Grand Bras de l'île de la Jatte à Levallois	2010
	17	Amont du pont de Clichy : Réhabilitation du double perré maçonné sur 250 m à Clichy	2011
	18	Parc du Chemin de l'île à Nanterre	2006

V Orientations générales de l'aménagement des berges

V.6 Présentation individuelle des aménagements de berges à l'étude, autorisés et réalisés

V.6.1 Projets à l'étude

1. Pointe amont de l'île Saint Germain (Issy-les-Moulineaux)
2. Aménagement du quai du 4 Septembre - RD1 (Boulogne-Billancourt)
3. Réouverture du chemin de halage sur un secteur du Quai le Gallo aux abords du Pont de Saint Cloud (Boulogne- Billancourt)
4. Aménagement des berges du quai Koenig - du pont de Puteaux au n° 18 boulevard Koenig - (Neuilly-sur-Seine)
5. Aménagement des berges le long de la RD7 à Suresnes et à Saint Cloud
6. Aménagement de la RD1 au pont d'Asnières (Clichy)
7. Aménagement des berges en face du Parc Robinson 1er secteur (Asnières-sur-Seine)
8. Aménagement des berges à proximité de la société « Point P » 2ème secteur (Asnières-sur-Seine)
9. Aménagement des berges en aval du pont de Gennevilliers 3ème secteur (Asnières-sur-Seine)
10. Réhabilitation de l'estacade des Mariniers (Gennevilliers)
11. Quai du petit Gennevilliers du pont d'Argenteuil à la limite communale (Gennevilliers)

V.6.2 Projets autorisés

12. Aménagement " Vallée Rive Gauche " (Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres)
13. Aménagement du quai du Président Paul Doumer de la rue Ficatier au pont de Courbevoie (Courbevoie)
14. Réhabilitation et revégétalisation des berges de Nanterre sur environ 5,4 km (Nanterre)

V.6.3 Projets réalisés

15. Objectifs de l'aménagement : Aménagement des berges de l'île de Monsieur (Sèvres)
16. Aménagement des berges du Grand Bras de l'île de la Jatte (Levallois)
17. Amont du pont de Clichy : Réhabilitation du double perré maçonné sur 250 m de linéaire (Clichy)
18. Réhabilitation des berges du Parc du Chemin de l'île (Nanterre)